

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 16 décembre 2015

DATE DE CONVOCATION :	07 décembre 2015	MEMBRES EN EXERCICE :	15
DATE D'AFFICHAGE :	07 décembre 2015	MEMBRES PRESENTS :	13
		MEMBRES REPRESENTES :	2

Le 16 décembre 2015, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne HEBERT, Maire.

Etaient présents :

Mmes LAMY, SELIGMANN, TOCQUEVILLE, THIERRY, UNVOAS-AUGUSTIN
MM. BENGOUA, CARTIER, DELAVAUULT, FREHAUT, PUYMALY, RAGOT, VERLAC
Bérénice DE LA MONNERAYE a donné procuration à Yolande SELIGMANN
Brigitte LOISELIER-CHOQUER a donné procuration à Daniel RAGOT

Marinette THIERRY est nommée secrétaire de séance.

• **Le conseil municipal,**

■ **à l'unanimité :**

- **ARRETE** le montant des indemnités de fin d'année du personnel communal,
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la prolongation d'un an du CUI-CAE au poste d'agent d'entretien des écoles, à compter du 01/02/16 pour 26,30 h par semaine,
- **DECIDE** de modifier la délibération du 27/06/06, concernant la régie de la cantine scolaire, à savoir le montant de l'encaisse moyen mensuel fixé à 3 000 euros maximum,
- **APPROUVE** les rapports annuels d'activité eau et assainissement présentés par la Métropole pour l'exercice 2014. Le montant de la redevance assainissement pour 2014 est au taux de 1,0086 et pour l'année 2015 au taux de 1,054. La variation des prix 2014/2015 est de 2,85 %,
- **MODIFIE** le budget en ajoutant 5 371 euros à l'article 1641, par prélèvement de la même somme à l'article 020,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention cadre d'adhésion à l'ADAS 76 (action sociale en faveur des agents),
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la vente de l'épicerie et du logement attenant, au prix de 75 000 euros à l'actuel exploitant..

QUESTIONS DIVERSES

Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine : au robinet extérieur stade et aux sanitaires extérieur mairie, l'eau est conforme aux exigences de qualité sur le prélèvement réalisé.

Comités de quartier : ils vont être mis en place début 2016 sous la responsabilité du maire.

Boîte aux livres : un habitant propose de mettre en place une boîte aux livres. C'est une armoire dans laquelle il y a des livres qui sont mis à disposition par des personnes qui n'en veulent plus. L'idée est retenue. : elle pourrait être placée à l'arrêt de bus devant le Pinguin.

Pierre Michon : le propriétaire reconstruira un espace boisé de

Risques technologiques et naturels : nous avons reçu le nouveau DICRIM.(Document d'Information Communal Sur les Risques Majeurs) qui va être distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Cela concerne les risques encourus liés aux accidents technologiques et sur les précautions à prendre. Il va servir à remettre à jour notre plan communal de sauvegarde. MM RAGOT, DELAVault, VERLAC et Mme LAMY sont désignés pour travailler à actualiser l'ancien P.C.S..

Ecole : un élu se plaint que les enfants sortent de la cantine sans écharpes ni bonnets. Des parents évoquent des problèmes de surveillance dans la cour. Pendant cette phase particulière de plan Vigipirate renforcé, il a été indiqué sur les barrières que les mouvements entrées et sorties se font côté cantine. Les barrières sont fermées à partir de 8 h 45. Il devrait être possible de fermer la porte de l'école pendant la garderie.

Rue de la Forêt : la rue de la Forêt a été fermée pendant quelques jours, mais les travaux ne sont pas terminés. Les joints des pavés seront repris en mars après la période possible de gel.

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (article L2121-26)